

## Consentement – Collecte, utilisation et communication de photographies et d'enregistrements vidéo

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Niveau scolaire : \_\_\_\_\_

École : \_\_\_\_\_

Nom du titulaire de l'autorité parentale/tuteur : \_\_\_\_\_

Année scolaire : \_\_\_\_\_

### ***Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c A-2.1) (la « Loi sur l'accès à l'information »)***

Le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup souhaite obtenir votre consentement pour la collecte, l'utilisation et la communication de certains renseignements personnels vous concernant ou concernant votre enfant mineur.

- Si l'enfant a moins de 14 ans, seul le titulaire de l'autorité parentale ou le tuteur peut consentir.
- Si l'enfant a 14 ans et plus, l'enfant lui-même peut consentir.

Le centre de services scolaire peut recueillir des photos et des enregistrements vidéo de ses élèves uniquement dans le cadre de sa mission et celle de l'école. Le cas échéant, les photos et les enregistrements vidéo seront recueillis au moyen d'appareils de captation appartenant au centre de services scolaire ou autorisés par celui-ci. La collecte, la conservation et la destruction doivent se faire dans le respect des mesures de sécurité mises en place. Les présents consentements valent pour l'année scolaire en cours et peuvent être retirés en tout temps.

### **Collecte obligatoire**

#### **Photo annuelle individuelle**

Une photo individuelle de l'élève est prise chaque année, laquelle est utilisée à des fins administratives (carte étudiante, transport scolaire, logiciels internes, etc.). En cas de refus ou

d'indisponibilité de l'élève lors de cette prise de photo par l'école, une photo de l'élève pourrait être demandée. Si cette photo est prise par le photographe scolaire, elle vous sera également acheminée pour fins d'achat.

## **Documentation du cheminement scolaire et évaluation**

Il arrive que le personnel enseignant recueille des photos et des enregistrements vidéo d'élèves dans le cadre d'activités pédagogiques afin de procéder à l'évaluation de l'élève ou de documenter son cheminement scolaire.

## **Consentements**

### **Photo de classe annuelle**

Une photo de classe est prise annuellement. Celle-ci est transmise aux élèves de la classe de même qu'au personnel concerné qui œuvre auprès de l'élève et peut être affichée dans l'école, pour des fins de développement du sentiment d'appartenance.

- Je consens à ce que je/mon enfant figure sur la photo de classe annuelle.
- Je ne consens pas à ce que je/mon enfant figure sur la photo de classe annuelle.

### **Photos ou enregistrements vidéo pris dans un cadre pédagogique ou de reconnaissance**

Il arrive que l'école et le centre de services scolaire recueillent des photos ou des enregistrements vidéo d'élèves dans le cadre d'activités pédagogiques ou d'activités de reconnaissance des élèves (exploit académique ou sportif, implication communautaire ou scolaire, etc.). Ceux-ci sont utilisés pour les fins suivantes :

- favoriser et améliorer l'offre de services éducatifs;
  - alimenter un sentiment d'appartenance;
  - valoriser la réussite;
  - stimuler l'intérêt des élèves aux apprentissages.
- 
- Je consens à la collecte de photos ou d'enregistrements vidéo de moi/mon enfant pris dans un cadre pédagogique ou de reconnaissance pour diffusion ou affichage dans la classe ou l'école et sur les plateformes numériques réservées à l'usage de la classe, de même que sur le site Web et les réseaux sociaux de l'école et du centre de services scolaire.

- Je ne consens pas à la collecte de photos ou d'enregistrements vidéo de moi/mon enfant pris dans un cadre pédagogique ou de reconnaissance pour diffusion ou affichage dans la classe ou l'école et sur les plateformes numériques réservées à l'usage de la classe, de même que sur le site Web et les réseaux sociaux de l'école et du centre de services scolaire.